Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

Barbentane lance la révision générale de son Plan local d'urbanisme



La commune de Barbentane organise une enquête publique relative à la révision générale de son PLU (Plan local d'urbanisme*).

« La procédure de révision générale du PLU a été prescrite par délibération du Conseil Municipal en date du 25/02/2020, délibération qui décline notamment les objectifs à atteindre, explique l'avis d'enquête publique. Cette procédure concerne l'ensemble du territoire et est soumise à évaluation environnementale. La Commune de Barbentane est responsable de la procédure de révision générale du PLU et l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées. Elle est représentée par son Maire, Jean-Christophe Daudet. Le siège administratif est situé à l'Hôtel de Ville, Cours Jean Baptiste Rey, 13570 Barbentane. »
C'est Christian Montfort qui a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur et Jacques Michel en

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

qualité de commissaire enquêteur suppléant par le président du Tribunal administratif de Marseille.

Le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre des observations à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par Monsieur le Commissaire-Enquêteur, seront disponibles pendant toute la durée de l'enquête, du vendredi 20 juin 2025 à 9h00 au mardi 22 juillet 2025 à 17h00, en mairie de Barbentane, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00). Un poste informatique sera mis à disposition du public en mairie.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Barbentane pour recevoir les observations aux dates et heures suivantes : Vendredi 20/06/2025 de 9h à 12h ; Jeudi 26/06/2025 de 9h à 12h ; Jeudi 03/07/2025 de 14h à 17h ; Vendredi 11/07/2025 de 14h à 17h et Mardi 22/07/2025, de 14h à 17h. Toute contribution reçue après le mardi 22/07/2025 à 17h n'est pas recevable.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur, transmis au Maire de Barbentane dans les 30 jours suivant la clôture de l'enquête publique, seront tenus à la disposition du public en mairie et sur le site Internet https://www.democratie-active.fr/enquetepubliquerevisionplubarbentane/ durant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Au terme de l'enquête publique, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision du PLU. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique et des avis des personnes publiques associées, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation. Le contrôle de légalité de M le Préfet sur le projet de révision générale du PLU approuvé durera deux mois.

L.G.

**Les Plans locaux d'urbanisme (PLU) ont succédé, depuis la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, aux « Plans d'Occupation des Sols » (POS) décentralisés en 1983. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle du groupement de communes ou de la commune, traduit un projet global d'aménagement et d'urbanisme et fixe en conséquence les règles d'aménagement et d'utilisation des sols.*
Le PLU doit, sur son périmètre, respecter les principes généraux énoncés aux articles L. 110 et L. 121-1 du code de l'urbanisme et déterminer les conditions d'un aménagement de l'espace respectueux des principes du développement durable en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction des besoins en matière d'habitat et d'équipements publics, d'activités économiques, commerciales ou touristiques, de sport, et de culture.

(Vidéo) 46 communes vauclusiennes

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

concernées par l’enquête publique de la Centrale biomasse de Provence



C’est l’une des plus importantes centrales biomasse de France. Elle est située à cheval sur les communes de Meyreuil et Gardanne dans les Bouches-du-Rhône, dans une ancienne tranche à charbon aujourd’hui reconvertie. Chaque mois, le site produit l’équivalent de consommation d’une ville comme Marseille, soit 100 milions de KM d’électricité renouvelable. Pour cela, la centrale doit être alimenté à raison de 2 500 tonnes de bois par jour. Dans ce cadre, une enquête publique sera lancée concernant les 324 communes impactées

Suite à l’arrêt du Conseil d’État du 27 mars 2023, la Cour administrative d’appel de Marseille a enjoint le préfet, par arrêt du 10 novembre 2023, à régulariser l’autorisation d’exploitation accordée à la société Gazel Energie Génération pour sa centrale biomasse, implantée sur les communes de Meyreuil et Gardanne depuis sa mise en service au début de l’année 2018.
Ainsi, après avoir réalisé plusieurs études complémentaires relatives à l’ensemble de son périmètre

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

d'approvisionnement, Gazel Energie Génération a déposé l'étude d'impact mi 2024, qui a donné lieu à un avis de l'Autorité environnementale le 5 décembre 2024.

324 communes concernées dans 16 départements différents

Cependant, l'enquête publique complémentaire présente une complexité particulière en réponse aux spécifications de la Cour administrative d'appel. Cela reflète notamment l'étendue du territoire à consulter, qui correspond aux zones potentiellement impactées en matière de prélèvement de bois local, soit 324 communes réparties dans 16 départements. La définition des modalités de l'enquête a donc nécessité un délai de préparation conséquent, en lien avec le tribunal administratif de Marseille et les 16 préfectures de départements concernées.

« La commission d'enquête interdépartementale a été désignée le 3 mars 2025. Le préfet souhaite à présent informer le public sur les modalités d'organisation de l'enquête publique à venir », expliquent les services de la préfecture des Bouches-du-Rhône.



La centrale peut recevoir jusqu'à 2 500 tonnes de bois par jour. DR/Gazel Energie

L'enquête publique débute le 5 mai prochain à Carpentras et Apt

L'enquête publique se déroulera du 5 mai au 6 juin 2025 inclus. Son périmètre couvre 324 communes, réparties sur 16 départements et 3 régions (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes), afin de répondre aux attentes d'information et besoins d'expression du public. Parmi ces communes, 15 seront dotées d'un commissaire-enquêteur qui pourra éclairer le public et recevoir ses contributions à l'occasion de permanences ; la possibilité y sera également offerte d'accéder au dossier d'enquête, sur support papier et informatique.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

Département	*Commune dotée d'un commissaire enquêteur*	*Nombre de communes du département concernées par l'enquête publique*
Alpes de Haute Provence	Les Mées	15
Hautes Alpes	Serres	28
Alpes-Maritimes	/	1
Ardèche	/	5
Ariège	/	1
Aude	/	8
Aveyron	/	1
Bouches-du-Rhône	Gardanne, Meyreuil, Bouc-Bel-Air, Aix-en-Provence, Fuveau Saint Rémy de Provence	63
Drôme		9
Gard	Alès Bagnols-sur-Cèze	84
Hérault	Béziers	32
Isère	/	4
Lozère	Florac-trois-rivières	12
Pyrénées-Orientales	/	1
Var	Brignoles	14
Vaucluse	Carpentras Apt	46

Les départements et le nombre de communes concernées par l'enquête publique.

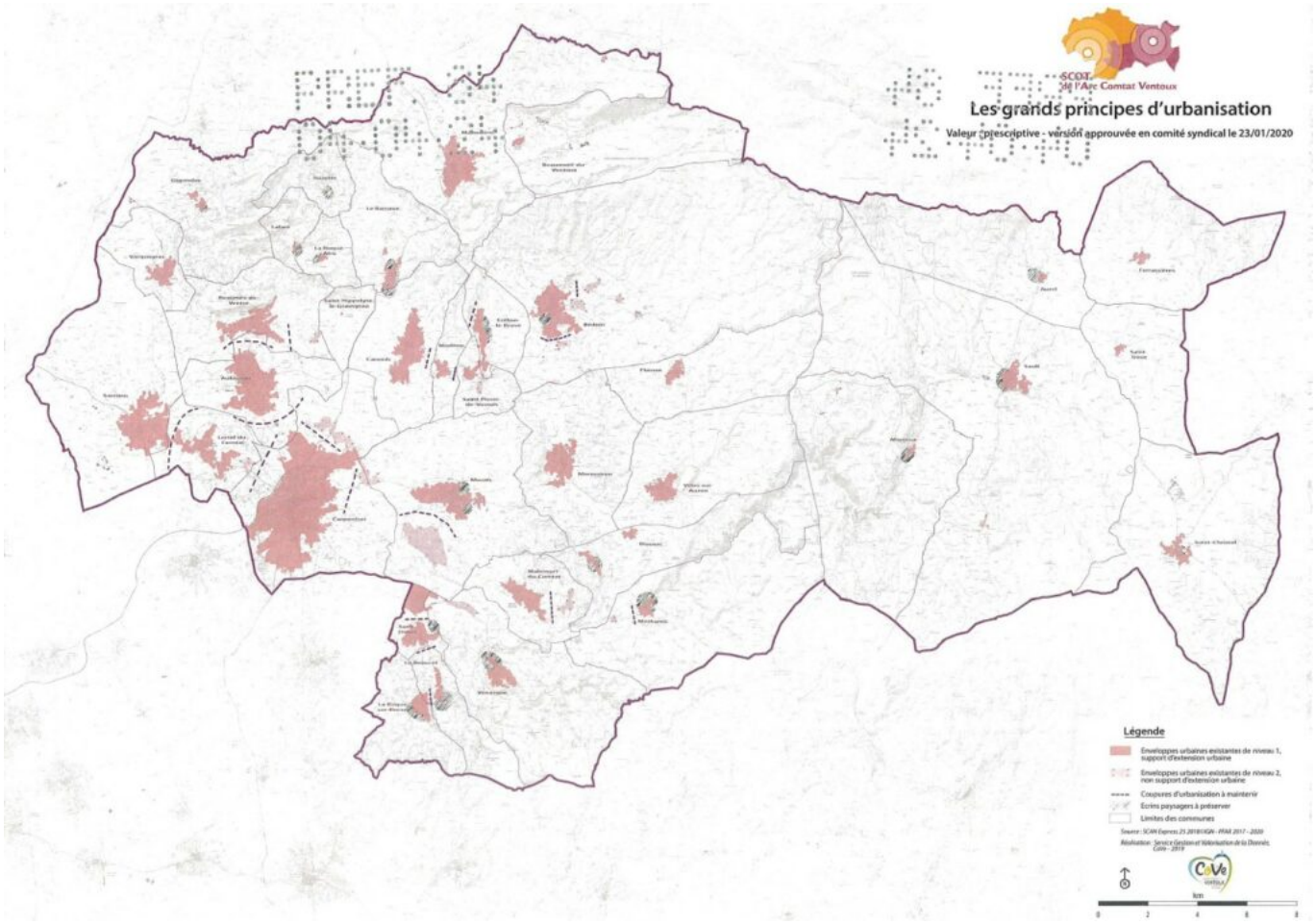
En Vaucluse, 46 communes sont concernées. Parmi elles, celles de Carpentras et Apt accueilleront un commissaire enquêteur en raison de leur accès plus aisé pour le public. Ces dernières se situent également au cœur des secteurs particulièrement concernés par les prélèvements forestiers.Des réunions publiques seront également organisées.
Concomitamment à la consultation du public, l'ensemble des conseils municipaux du périmètre d'enquête publique, ainsi que les groupements intéressés des 16 départements, seront consultés sur le dossier, pour avis.
L'ensemble du dossier d'enquête publique sera téléchargeable sur le site internet des 16 préfectures de département.

L.G.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

Anciennes papèteries de Malaucène : l'enquête publique débute



Le syndicat mixte Comtat Ventoux a entrepris un projet de modification n°2 du SCOT (Schéma de cohérence territoriale) de l'Arc Comtat Ventoux afin de supprimer la partie dite basse des anciennes papeteries de Malaucène de l'Unité Touristique Nouvelle (UTN) définie sur la commune, ce qui conduit à supprimer en totalité cette UTN.

Dans ce cadre, une enquête publique se déroulera du vendredi 5 au 22 juillet 2024 afin de recueillir les observations du public sur ce projet.

Les éléments du dossier seront consultables à compter du 5 juillet :

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

– au siège du syndicat mixte, dans les locaux de l'Hôtel de la CoVe (1171 avenue du Mont Ventoux à Carpentras),

– à la Mairie de Malaucène (Cours des Isnards)

– sur le site de lacove.fr (lien vers la page)

Liste des pièces consultables :

- le dossier administratif comprenant :
 - L'arrêté n°03-2024 prescrivant l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique relative au SCOT de l'Arc Comtat Ventoux,
 - La décision n°E24000054/84 en date du 23 mai 2024 du tribunal administratif de Nîmes désignant le commissaire enquêteur,
 - L'arrêté n°02-2024 du président du syndicat mixte Comtat Ventoux prescrivant la modification n°2 du SCOT,

- le dossier de projet de modification du SCOT de l'Arc Comtat Ventoux composé des pièces suivantes :
 - La notice explicative de la modification n°2,
 - Le rapport de présentation modifié,
 - Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD),
 - Le document d'orientation et d'objectifs (DOO) modifié et son document graphique modifié,
 - Les annexes générales du projet de SCOT modifié,
 - L'ensemble des avis émis par les personnes publiques associées et autres personnes ou organismes consultés,

- La décision de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAe) sur le projet de modification n°2 du SCOT de l'Arc Comtat Ventoux.

Le public pourra présenter ses observations :

- sur les registres ouverts à cet effet au siège du Syndicat Mixte (dans les locaux de la CoVe) et à la mairie de Malaucène.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

- par courrier, à M. le Commissaire enquêteur pour la modification n°2 du SCOT Syndicat Mixte Comtat Ventoux – Hôtel de la CoVe, 1171 avenue du Mont Ventoux, CS 30085 84203 Carpentras Cedex
- par mail, à epscotacv@lacove.fr

Le commissaire enquêteur assurera également des permanences pour recevoir les observations du public selon le calendrier ci-après :

– le vendredi 5 juillet de 9h à 12h, et le lundi 22 juillet de 13h30 à 16h, à l'Hôtel de la CoVe,

– le mercredi 10 juillet de 13h30 à 16h45, et le lundi 15 juillet de 9h à 12h, à la mairie de Malaucène.

L.G.

Infrastructure : feu vert du gouvernement pour la LEO… de Nîmes

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026



Le ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires vient d'annoncer la signature de la Déclaration d'utilité publique (DUP) du projet de Contournement Ouest de Nîmes (Conîmes).
Dans le détail, cet arrêté ministériel a été signé le 4 mars 2024, dans la continuité de l'enquête publique qui s'était déroulée entre le 6 février et le 9 mars 2023.
Ce projet de 12,3 km vise à contribuer à l'amélioration du cadre de vie sur l'ensemble du secteur ouest de Nîmes, en diminuant la saturation routière croissante et en favorisant le transit entre Alès et l'autoroute A9. Il est complété par un barreau de raccordement à la RN 113.

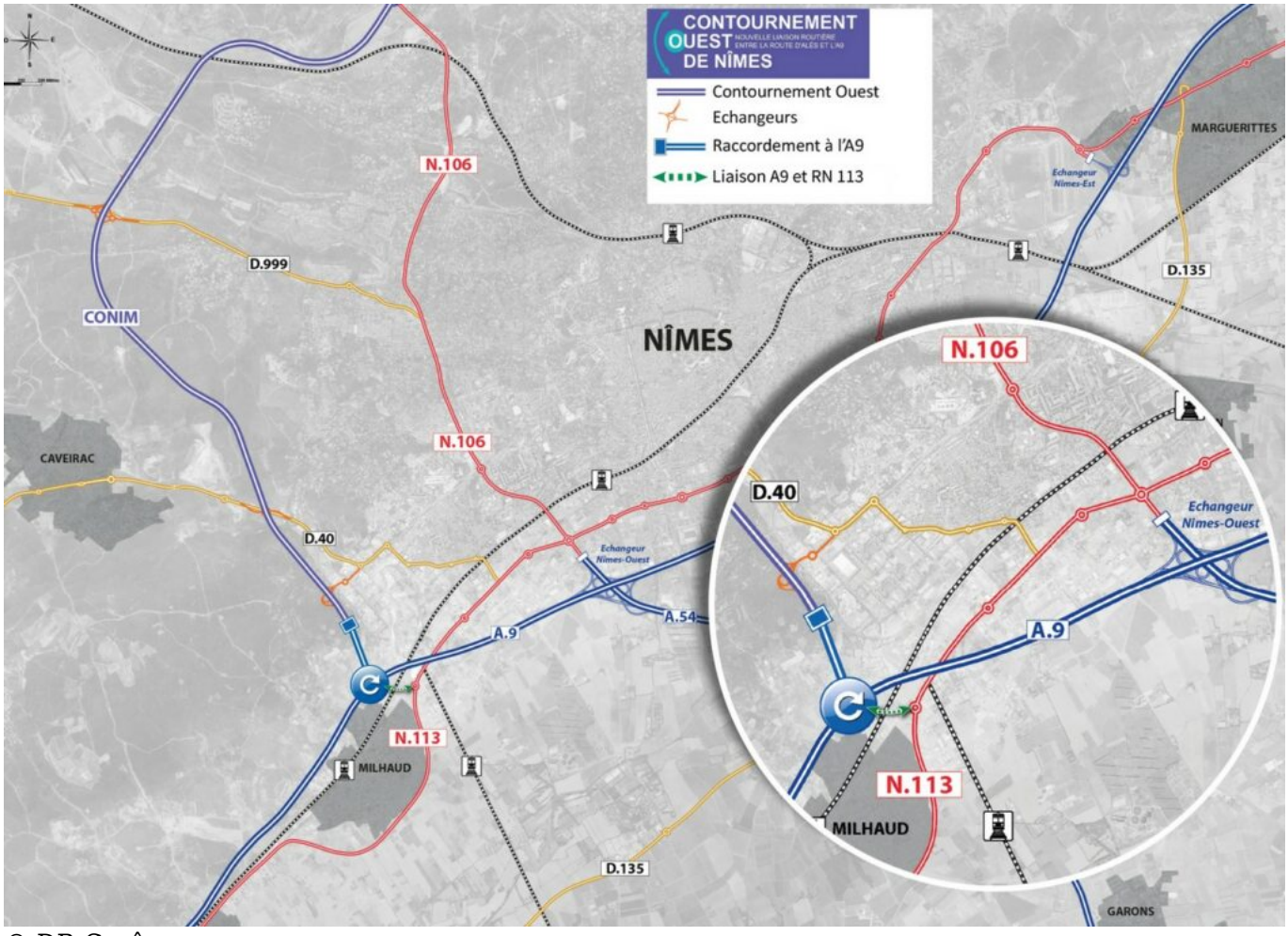
> « Il n'y a que les combats que l'on ne mène pas que l'on est sûr de perdre. »
>
> *Franck Proust, président de Nîmes Métropole,*

Arlésienne ou serpent de mer ?

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

« Il n'y a que les combats que l'on ne mène pas que l'on est sûr de perdre » insiste Franck Proust, président de Nîmes Métropole, avant de préciser que « malgré le défaitisme de beaucoup de personnes sur ce dossier 'serpent de mer', à l'Agglo nous n'avons jamais baissé les bras, et cette persévérance porte aujourd'hui ses fruits. Cette décision est une étape importante dans ce dossier majeur pour la qualité des mobilités sur le territoire de Nîmes Métropole ».
A l'issue de l'enquête publique, la commission d'enquête avait rendu un avis favorable assorti de réserves, qui ont pu être levées au terme d'un travail de concertation. La décision administrative qui vient d'être prise a pour seul objet de reconnaître l'utilité publique du projet, constatée à l'issue de l'enquête publique, et ne préjuge pas des suites de la procédure, qui dépendent, en particulier, des réponses à apporter sur les plans environnemental et financier.



© DR-Conîmes

Aller vite pour éviter les écueils
« Nous avons toujours été lucides sur les enjeux de ce dossier et les risques d'écueils, comme j'ai toujours avancé qu'il fallait jouer avec les calendriers croisés des Contrats de plan Etat-Région (CPER) et

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

du Plan autoroutier » rappelle Franck Proust. Partant de là, il faut aller vers un phasage de l'opération tout en s'appuyant sur une DUP traitant de l'ensemble du tracé. « C'est la condition de l'efficacité et du gain d'un temps déjà trop long » précise le président de Nîmes Métropole.
« L'engagement opérationnel et financier de Vinci autoroute pour traiter prioritairement et rapidement le tronçon reliant l'A9/RN113 à la RD40 (Route de Sommières), est une réelle opportunité à la fois pour concrétiser au plus tôt le désenclavement du CHU de Nîmes (plus gros employeur du Gard avec plus de 6 000 agents), de la caserne du SDIS mais aussi de l'ensemble des entreprises de la Zone industrielle de Saint-Césaire » explique les services de Nîmes Métropole.

Trouver les solutions environnementales ainsi que les financements
La préfecture du Gard précise cependant que « la réalisation du Conîmes reste conditionnée à la délivrance d'une autorisation environnementale, qui intègre notamment l'organisation préalable d'une enquête publique spécifique. Pour être obtenue, cette autorisation nécessitera que l'ensemble des enjeux environnementaux soient pris en compte. Les contraintes relatives au milieu naturel sont considérées comme très fortes sur ce secteur. Des enjeux importants de préservation de la biodiversité ont d'ores et déjà été identifiés, notamment en zone de garrigue de Nîmes, avec le recensement de plusieurs espèces protégées. Des mesures de compensation environnementales devront être définies, nécessitant des études environnementales complémentaires. D'autre part, le plan de financement du Conîmes devra être finalisé, tant dans ses modalités que dans le partage de l'effort entre co-financeurs. L'Etat n'a pas identifié ce projet, qui correspond essentiellement à des enjeux de circulation locale et de desserte de territoires à proximité, dans ses priorités de financement dans le cadre des discussions négociations avec la région Occitanie sur le volet mobilités 2023-2027 du CPER (Contrats de plan État-Région) ».
Le coût de l'opération est estimé à 268M€ actuellement (contre 200M€ en 2019).

Durance : enquête publique sur le plan de prévention des risques d'inondation

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026



Une enquête publique portant sur le projet d'élaboration du plan de prévention du risque d'inondation de la Durance va être ouverte du mardi 2 mai au mardi 6 juin pour la commune de Pertuis.

Il sera possible de consulter les pièces du dossier, au format papier et numérique, ainsi que le registre d'enquête au service urbanisme de la mairie de Pertuis, mais aussi sur le site de la préfecture de Vaucluse.

Le public pourra consulter le dossier et consigner ses remarques au service urbanisme de la mairie de Pertuis du lundi au vendredi de 8h à 12h, puis sur rendez-vous de 13h30 à 17h30. Le service sera fermé exceptionnellement le vendredi 19 mai. Il est également possible d'adresser ses remarques par écrit à Mme la commissaire enquêteur (Mairie de Pertuis – Service urbanisme — Impasse Jules Seguin, 84 120 Pertuis) ou par mail à l'adresse ddt-enquetes-publiques@vaucluse.gouv.fr

La commissaire enquêteur Jacqueline Ottombre Merian se tiendra à la disposition du public au service urbanisme de la mairie : le mardi 2 mai de 9h à 12h, le mardi 9 mai de 9h à 12h, le vendredi 19 mai de 14h à 17h, le vendredi 26 mai de 9h à 12h, et le mardi 6 juin de 14h à 17h.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

V.A.

Calavon-Coulon : enquête publique ouverte concernant le plan de prévention des risques d'inondation



Une enquête publique portant sur le projet d'élaboration du plan de prévention du risque d'inondation du Calavon-Coulon amont sera ouverte à partir du 25 avril et jusqu'au 26 mai.

Ce plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) concerne les communes de : Apt, Bonnieux,

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

Beaumettes, Cabrières-d'Avignon, Caseneuve, Castelet, Gargas, Gignac, Gordes, Goult, Joucas, Lacoste, Lioux, Maubec, Ménerbes, Murs, Oppède, Roussillon, Rustel, Saint-Martin-de-Castillon, Saignon, Saint-Saturnin-lès-Apt, Viens et Villars.

Le dossier d'enquête sera consultable dans les quatre mairies sièges de l'enquête publique (Apt, Cabrières d'Avignon, Goult et Saint-Saturnin-les-Apt) et sur les sites vaucluse.gouv.fr et registredemat.fr. Le public pourra consulter le dossier et consigner ses remarques sur le registre papier dans l'une des quatre communes sièges de l'enquête ou les adresser par écrit.

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public dans les quatre mairies sièges selon le calendrier suivant :

- Mardi 25 avril de 9h à 12h à la mairie d'Apt ;
- Mardi 2 mai de 14h à 17h à Saint-Saturnin-les-Apt ;
- Vendredi 5 mai de 9h à 12h à Cabrières d'Avignon ;
- Mardi 9 mai de 14h à 16h à Goult ;
- Lundi 15 mai de 14h à 17h à Saint-Saturnin-les-Apt ;
- Lundi 22 mai de 14h à 17h à Cabrières d'Avignon ;
- Mardi 23 mai de 9h à 12h à Goult ;
- Vendredi 26 mai de 14h à 17h à Apt.

Relance de l'enquête publique sur l'extension de la zone du Plan d'Entraigues-sur-la-Sorgue

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026



Suite à son annulation, une nouvelle enquête publique portant sur l'aménagement d'une zone d'activité économique de près de 27 hectares à vocation industrielle et artisanale en extension de la zone du Plan existante à Entraigues-sur-la-Sorgue se déroulera du lundi 5 décembre au mardi 10 janvier.

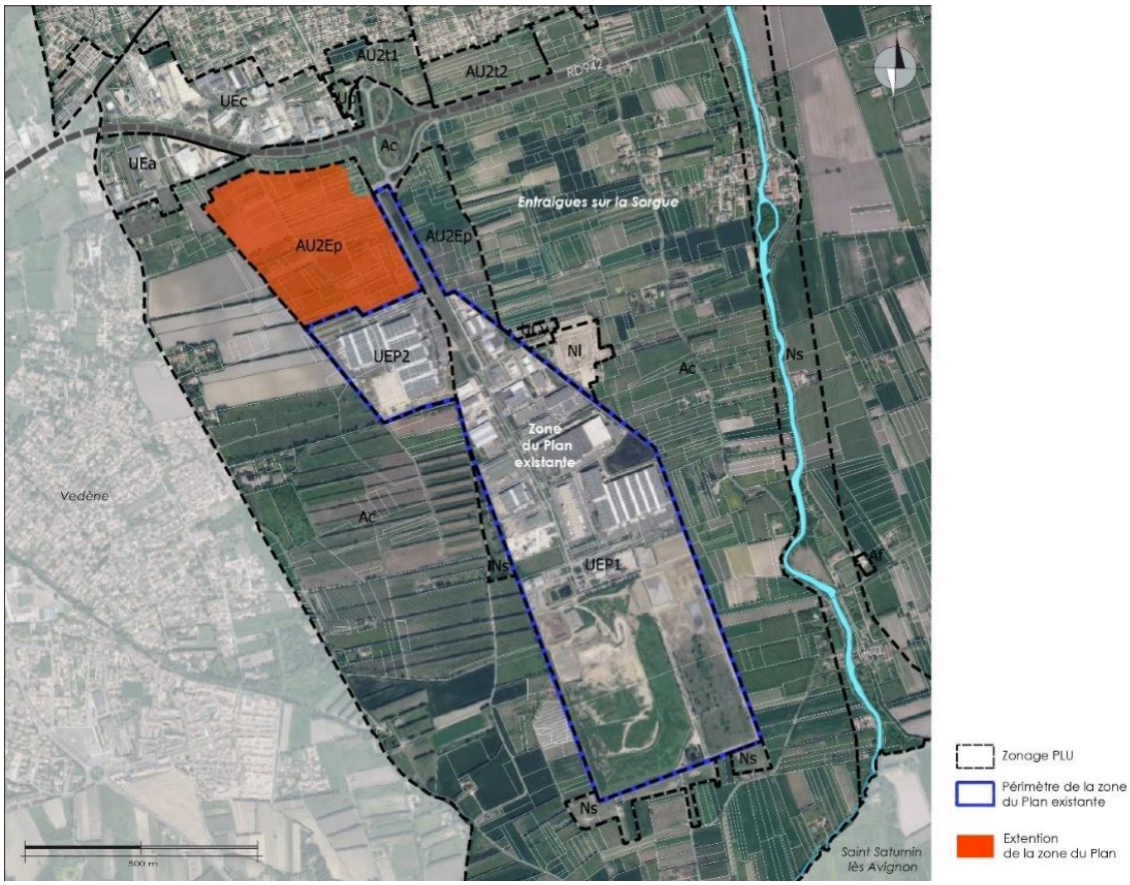
Cette nouvelle enquête publique sera composée d'une déclaration d'utilité publique, d'une mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue, ainsi que d'une détermination des parcelles à déclarer cessibles nécessaires pour la réalisation de ce projet.

L'enquête aura lieu au service urbanisme de la mairie pendant 36,5 jours consécutifs. Un registre d'enquête sera mis à disposition du public sur place. Il sera invité à y inscrire ses observations et ses propositions. Il sera également possible d'envoyer ces dernières par voie postale au commissaire enquêteur Georges Chariglione (Mairie d'Entraigues-sur-la-Sorgue, service urbanisme – 1115 route de Sorgues – 84320 Entraigues-sur-la-Sorgue) ou par mail à l'adresse *amenagement@grandavignon.fr*. Le commissaire enquêteur tiendra une permanence à la mairie les lundi 5 décembre 2022 de 9h à 12h, mardi 13 décembre 2022 de 14h à 17h, jeudi 22 décembre 2022 de 9h à 12h, mercredi 28 décembre 2022 de 14h à 17h, vendredi 6 janvier 2023 de 14h à 17h, et mardi 10 janvier 2023 de 8h30 à 11h30.

Le dossier pourra être consulté gratuitement sur le post informatique de la mairie d'Entraigues-sur-la-Sorgue, sur le site du Grand Avignon, sur le site Registre Demat, et sur le site de la Préfecture de Vaucluse du 5 décembre au 10 janvier.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026



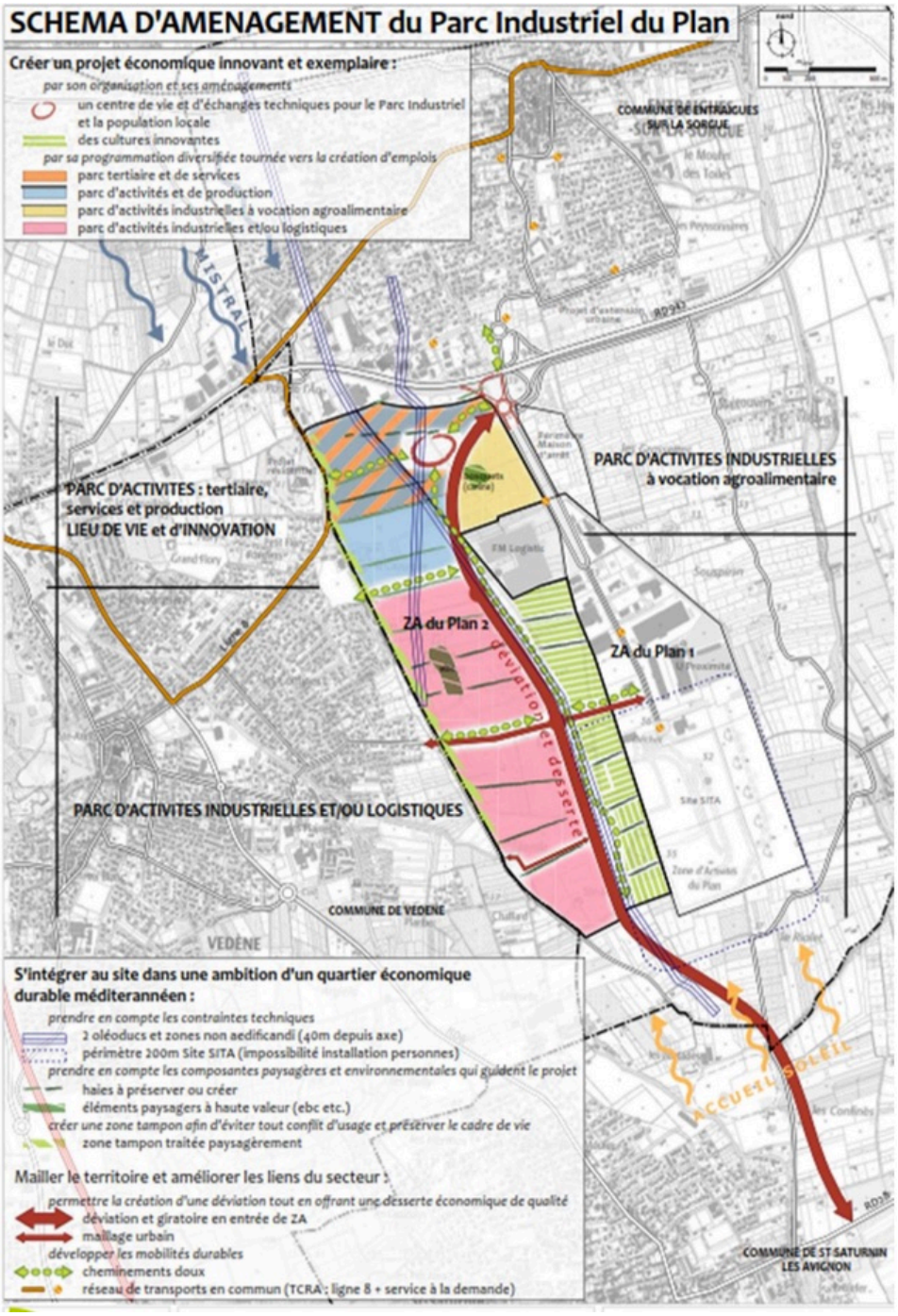
Une zone stratégique pour le développement économique

L'objectif de cette extension est de créer une zone destinée à l'accueil d'activités économiques à vocation industrielle et artisanale, afin d'accueillir des entreprises agroalimentaires et de relocaliser des industries. Elle se situera dans une zone à proximité de l'autoroute A7, de la zone commerciale d'Avignon Nord, mais aussi de quartiers résidentiels en cours de développement et du centre-ville d'Entraigues-sur-la-Sorgue, ce qui permettra de structurer un quartier d'activités et de développer une offre foncière et immobilière visant à accueillir des activités économiques productives.

Le territoire du Grand Avignon regroupe plus de 30 000 entreprises et comptabilise plus de 87 000 emplois répartis sur deux départements et deux régions. En créant de nouvelles zones d'activités, le territoire souhaite créer de la richesse pour accueillir une nouvelle population et permettre à celles qui sont en difficultés de trouver leur place dans la société. Il a été estimé que l'extension de la zone du Plan créera environ 640 emplois.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026



V.A.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

Digues de la Barthelasse : la commission d’enquête dévoile son rapport



Après l’enquête publique qui s’est tenue du 6 janvier au 9 février dernier, la commission d’enquête sur l’amélioration de la protection des îles Piot et de la Barthelasse contre les crues du Rhône sur la commune d’Avignon vient de rendre son rapport public.

« La commission chargée de conduire l’enquête publique sur le projet de confortement des digues Piot et Barthelasse a rendu son rapport public, expliquent la communauté d’agglomération du Grand Avignon et la commune d’Avignon. Elle émet un avis favorable, avec deux réserves et des recommandations, qui rendent possible le lancement du projet, tout en conciliant le respect de l’environnement, comme l’avaient exprimé le Grand Avignon et la Ville d’Avignon dans leurs observations. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

Un espace environnemental et agricole majeur pour l'agglomération

Pour rappel, le Grand Avignon porte un projet d'amélioration de la protection contre les crues des îles Piot et de la Barthelasse dans le cadre de son action en faveur de la prévention des inondations. Ce secteur, situé dans le lit majeur du Rhône sur la commune d'Avignon, constitue une des zones d'expansion des crues du Rhône et subit donc régulièrement des inondations. Ces îles sont habitées par une population permanente d'un millier d'habitants et peuvent accueillir une population beaucoup plus importante en période estivale.

Par ailleurs, cette zone constitue également un poumon vert de l'agglomération et lieu de production agricole majeur pour le territoire abritant également une forêt alluviale préservée. Cependant, cet espace est sécurisé par un ensemble d'ouvrages de protection construits à différentes époques qui offre un niveau de protection inégal.

Mieux protéger la zone

L'objectif de l'agglomération et de la Ville est d'assurer la protection des secteurs urbanisés des îles Piot et Barthelasse, permettant de garantir la sécurité des personnes et des biens, supprimer le risque de rupture des digues en cas de surverse du Rhône, réduire la fréquence des inondations, retarder l'arrivée des éventuels débordements pour une meilleure gestion de crise ainsi que de pérenniser les activités de production agricole, de
tourisme et de loisirs.

Avis favorable avec 2 réserves

« Le rapport souligne d'abord la forte participation du public au cours de cette enquête qui a recueilli 1 600 observations sur le registre dématérialisé, plus de 300 observations sur le registre papier et 2 pétitions de l'association SOS Barthelasse et de l'ASCO (Association syndicale constituée d'office, gestionnaire des digues et ouvrages hydrauliques), rappelle le Grand Avignon. C'est sur la base de ces contributions citoyennes que la commission d'enquête, instance indépendante, a exprimé ses conclusions. Elle relève ainsi la nécessité légale et technique de mettre en œuvre ce confortement pour supprimer le risque de rupture des digues actuelles et dans l'objectif d'assurer la protection des habitants et de pérenniser les activités économiques sur les deux îles. »

La commission d'enquête exprime cependant deux réserves sur le projet qui concernent tout d'abord, « l'absence de solution proposée pour l'appontage des péniches, et ensuite, l'absence de solutions alternatives pour éviter l'impact sur la ripisylve sur les sections 1 et 2 du chantier, correspondant à la portion de la digue de la Barthelasse comprise entre le chemin de la Traille et le chemin de la Projette ».

Lancement des travaux en 2023

Pour le Grand Avignon comme pour la ville, il s'agit là d'une position équilibrée, permettant de répondre tout à la fois aux enjeux de protection des populations et des acteurs économiques de ces îles tout en préservant la richesse naturelle et la biodiversité exceptionnelles de ce territoire unique en Europe.

« En conséquence, le Grand Avignon, qui pilote ce projet depuis 2018, va pouvoir engager un programme de travaux, le plus respectueux possible de l'environnement, et dans les délais impartis, se félicite l'agglomération. En 2023, seront ainsi lancés les travaux de confortement des digues sur toutes les sections qui font l'objet d'un consensus, à commencer par l'île Piot et les mesures de compensation hydraulique au niveau du quai des Allemands. En parallèle, pour les sections faisant l'objet d'une réserve

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

de la commission d'enquête, le Grand Avignon va engager des études complémentaires pour trouver une solution alternative conciliant toujours plus et mieux protection des habitants et respect de la biodiversité. »